



## licenciement pour inaptitude

Par **migale**, le **27/04/2013** à **15:38**

bonjour

le 26mars la médecine ma déclarée inapte à tous poste dans mon entreprise (suite aux pressions subi par mon employeur).

Mon patron avez donc jusqu'au 26 avril pour me licencier hors j'ai reçu la notification de licenciement le 27 avril, je me suis rendue (accompagné d'une personne) au siège social afin de récupérer les documents (solde de tout compte , attestation assedic....) le patron m'a alors déclaré ne pas les avoir à ma disposition et pouvoir me les fournir que mardi 30 avril.

est ce normal?

que prévoit la loi dans cette situation?

Par **P.M.**, le **27/04/2013** à **18:13**

Bonjour,

L'employeur n'avait pas formellement un délai d'un mois pour vous licencier mais à son issue, il devait reprendre le versement du salaire jusqu'à la notification du licenciement...

Il est admis que le solde de tout compte soit délivré à la date habituelle de la paie...